



Syndicat des chargées et
chargés de cours
de l'Université du Québec
à Rimouski

*Mon cœur bat
pour l'enseignement*

BULLETIN D'INFORMATION
SCCCUQAR



Novembre 2021

PAR MICHÈLE TESSIER-BAILLARGEON
VICE-PRÉSIDENCE - INFORMATION, SCCCUQAR

Chères et chers collègues chargées et chargés de cours,

Il nous fait plaisir de vous présenter votre bulletin d'information de novembre du SCCCUQAR.

En Novembre, nous soulignons l'expertise et le travail essentiel des personnes chargées de cours avec la Journée nationale des chargées et chargés de cours. Cette journée a été soulignée sur chacun des campus de l'UQAR.

On vous annonce aussi la tenue de soupers de Noël, en personne, à Rimouski et à Lévis!

Dans le présent numéro, nous vous parlons du Régime de retraite pour les chargées et chargés de cours de l'UQAR.

Pour terminer, avez-vous pensé réclamer vos dépenses remboursables pour vos charges de cours de l'automne?

Des idées, préoccupations ou questions, faites appel à votre conseil exécutif du SCCCUQAR par courriel à l'adresse scccuqar@uqar.ca ou par téléphone au 1-866-299-1581.

CONTENU :

- 2** ***JOURNÉE
NATIONALE DES
CHARGÉES ET
CHARGÉS DE
COURS &
SOUPERS DE
NOËL***
- 3** ***RÉGIME DE
RETRAITE***
- 4** ***RÉCLAMATION
DES DÉPENSES
REMBOURSABLES***

ON VOUS CÉLÈBRE!

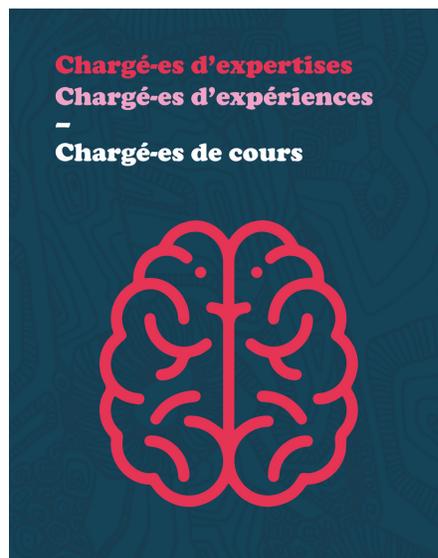


21^e Journée nationale des chargées et chargés de cours

Le lundi **22 novembre** au campus de Rimouski, et le mardi **23 novembre** au campus de Lévis, les membres du conseil exécutif du SCCCUQAR sont venus à votre rencontre pour vous remercier pour votre travail et pour rappeler à l'ensemble de la communauté universitaire l'apport fondamental des personnes chargées de cours à l'éducation universitaire.

C'est aussi à cette occasion qu'on a dévoilé le thème de notre programme de bourses annuelles pour les étudiants et étudiantes de premier cycle : *Pour une sortie de crise verte, sociale et démocratique*. Les prospectus expliquant le concours d'écriture ou de production artistique pour nos étudiantes et étudiants seront distribués dans les salles de chargé(e)s de cours et sont disponibles aux locaux du SCCCUQAR.

Merci pour votre participation!



Soupers de Noël!

Un souper de Noël, en personne, ça vous dit?

Nous avons le plaisir de vous offrir un souper du temps des fêtes **en personne!** Une occasion de récompenser le travail exceptionnel des chargées et chargés de cours du SCCCUQAR durant les 2 dernières années.

Les soupers auront lieu:

-le 16 décembre à 17h30, à Rimouski, au Restaurant la Brigade 225 de l'Hôtel Rimouski, 225 Boul. René Lepage Est

-le 20 décembre à 17h30, à Lévis, au pub La Boîte à malt, microbrasserie, 1810, Route des Rivières, local 402

Pour des questions d'organisation, il est important de nous faire part de votre présence (et annuler si nécessaire) avant le 12 décembre pour le souper de Rimouski et avant le 14 décembre pour le souper de Lévis.

Consultez votre boîte courriel pour les liens vers les formulaires pour nous confirmer votre présence.

Nous vous rappelons que les directives de la santé publique s'appliquent pour les repas; merci de prévoir votre passeport vaccinal.

Au plaisir de vous retrouver autour d'un bon repas!

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉ(E)S DE COURS

PAR HÉLÈNE MONTREUIL - PRÉSIDENTE DU SCCCUQAR ET DU RRCCUQ

Comme personne chargées de cours, si vous avez donné au moins deux cours en 2021, vous serez admissible à cotiser au Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec ou RRCCUQ.

Si vous cotisez à un REÉR sans cotiser au Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, vous commettez probablement une grave erreur. Pourquoi ?

Le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec est comme un REÉR, mais c'est un REÉR collectif. Si vous désirez cotiser 5 000 \$ dans votre REÉR, c'est un 5 000 \$ que vous prenez de votre paie. Mais, si vous cotisez 2 500 \$ dans le RRCCUQ, l'employeur, l'UQAR, en cotise également 2 500 \$ pour un total de 5 000 \$.

Donc cela vous coute la moitié moins cher quand vous cotisez au REÉR collectif que constitue votre Régime de retraite. C'est donc un rendement de 100 % dès la première année. Aucune institution financière ne vous offre un placement vous donnant un tel rendement.

Vous trouverez en pièce jointe au courriel qui contient ce bulletin, un document qui explique les avantages de contribuer au RRCCUQ. En lisant cette brochure, vous verrez que vous pouvez placer votre argent dans deux fonds différents, le fond conservateur qui protège l'épargne et le fond régulier qui vise la croissance. Le Régime vous offrira bientôt d'autres fonds qui se situeront entre le fonds conservateur et le fonds régulier.

Si vous le voulez, vous pouvez même transférer vos REER au Régime de retraite. Ainsi, vous profiterez d'un bon rendement avec des couts de gestion minimes.

N'oubliez pas : il n'est jamais trop tard pour commencer à participer.

Pour ce faire, communiquez avec Sylvie Ross et demandez-lui de vous faire parvenir le formulaire approprié pour participer au RRCCUQ.

Sylvie Ross

Technicienne en rémunération et avantages sociaux

418 723-1986 poste 1329

Services en ressources humaines D-430.5

Courriel : sylvie_ross@uqar.ca

Pour prendre connaissance des avantages de cotiser au régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) ou pour tout autre renseignement sur le Régime, nous vous invitons à consulter le site Internet du RRCCUQ à : www.uquebec.ca/rcc/

Le documentation du RRCCUQ est très claire et je vous invite à la consulter pour saisir tous les avantages de contribuer! Ne manquez pas votre chance.



DÉPENSES REMBOURSABLES



UN EXTRAIT DE VOTRE CONVENTION COLLECTIVE

À chaque trimestre, l'Université verse à la personne chargée de cours, pour chaque charge de cours de trois (3) crédits effectivement dispensée, une indemnité forfaitaire de 80,00 \$ pour couvrir les frais de matériel et fournitures reliés à sa prestation.

Le matériel informatique est admissible à un tel remboursement. Dans le cas de l'achat d'un ordinateur, la ou les indemnité(s) forfaitaires peuvent successivement être réclamée(s) jusqu'à un total de six trimestres pendant lesquels la personne obtient une ou des charges de cours suivant le dépôt initial, lors de la première réclamation, de l'original de la facture attestant l'achat.

Tout cours de plus ou de moins de trois (3) crédits donne lieu à une indemnité au prorata. Cette allocation est réduite au tiers pour une charge de cours de trois (3) crédits dispensée sous forme tutorale (TA et TL) à la condition que le nombre d'inscrits à ce cours soit d'au moins cinq (5) étudiantes ou étudiants.



COMMENT RÉCLAMER VOS INDEMNITÉS?

Vous devez remplir le formulaire de *Demande de remboursement* qui se trouve dans la section *Personnes chargées de cours* dans l'onglet *Direction et instances* du portail Moodle. Il s'agit d'un formulaire pour des déplacements, mais il est bel et bien utilisé pour les fournitures aussi. Indiquez bien vos informations, matricule et apposez votre signature (manuscrite ou numérique).

Vous acheminez ce formulaire à votre unité départementale avec les factures justificatives pour les dépenses réclamées.

Laissez-nous savoir si vous aimeriez que les bulletins d'information traitent d'autres sujets d'importance pour vous.

Au plaisir de vous accompagner!

Michèle Tessier-Baillargeon
VP - information, SCCCUQAR
scccuqar@uqar.ca
1-866-299-1581